

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 569

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l’alinéa 18, après le mot :

« versement »,

insérer les mots :

« , sur une base mensuelle, ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.